

**ABONNEMENT.**  
 Saumur.  
 En an. . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 9  
 Poste :  
 En an. . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 9  
 On s'abonne :  
 A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

**INSERTIONS.**  
 Annonces, la ligne. . . . . 20 c  
 Réclames. — . . . . . 30  
 Faits divers. — . . . . . 75  
**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sauf restitution dans ce dernier cas;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.  
 Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

**JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS**  
**BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR**

**On s'abonne :**  
 A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 OCTOBRE 1886

**A LA CHAMBRE**

Samedi, la Chambre a continué la discussion de la loi sur l'instruction primaire. M<sup>r</sup> Freppel a prononcé, mais en vain, un magnifique discours contre l'article 17 qui prive le personnel de l'enseignement officiel de la France de la Révolution qui y aura maintenant d'un côté les républicains et de l'autre les chrétiens.

M. de Mortillet, qui a le courage de ses étonnantes opinions, éprouve le besoin d'interrompre l'éloquent orateur pour s'écrier: Les catholiques sont hors la loi! Le célèbre maire de Saint-Germain dit tout haut ce que ses complices de la gauche n'osent pas dire. Eh bien! voilà les catholiques avérés. C'est la guerre qu'on leur a déclarée définitivement; ils seront à la hauteur de leurs devoirs.

La Chambre traite l'agriculture comme une congrégation religieuse. Elle ne se croit pas vis-à-vis des ruraux ni à l'équité, ni aux moindres égards. M. de Kergariou, député des Côtes-du-Nord, a proposé à ses collègues de siéger le vendredi et de consacrer cette séance à la discussion de la loi sur les céréales. Cela lui a valu d'être appelé « l'âne » par M. Douville-Maillefeu, et lui a attiré quelques grossiers ricanements à sa gauche. Travailler un jour de plus par semaine, afin de pourvoir plus tôt aux nécessités urgentes de l'agriculture, les députés républicains n'y songent point.

Monsieur le Comte de Paris est reparti samedi pour l'Angleterre par Ostende et Bruges. Monseigneur ira du 8 au 20 novembre chez S. A. R. Monseigneur le prince de Galles.

Monsieur le Comte de Paris était descendu à Bruxelles à l'hôtel de Flandre, où le roi des Belges est venu le chercher. Monseigneur a déjeuné avec le roi au château de

Lacken et diné, le soir, chez le comte de Flandre.

**ASSEMBLÉE RÉGIONALE DES CERCLES A ANGERS.**

Le cadre de notre journal ne nous permet pas de donner *in extenso* le magnifique discours que M<sup>r</sup> Freppel devait prononcer jeudi à l'assemblée des Cercles catholiques d'ouvriers; du moins en donnerons-nous les principaux passages.

Depuis l'encyclique *Humanum genus*, l'Œuvre n'avait pas reçu pareil appui ni pareille consécration, et M. Raoul Aucel, en proclamant la reconnaissance de tous pour M<sup>r</sup> Freppel, a-t-il dit avec raison que ce discours était un véritable événement.

On manquerait de justice envers la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, si l'on disait que les idées saines en matière économique n'y ont pas fait de progrès. Et d'abord, c'en est fait, ou peu s'en faut, de l'erreur fondamentale où étaient tombés à cet égard les révolutionnaires du siècle dernier. Appliquant à outrance les idées du *Contrat social* de Rousseau, les hommes de 1794 ne concevaient que deux facteurs dans l'ordre économique comme dans tout le reste: l'individu et l'État. Pas de corps intermédiaires entre l'un et l'autre, pas de groupes particuliers possédant leur autonomie, pas d'organismes sociaux vivant de leur vie propre, pas d'associations autres que celles qui émanent de la volonté générale envisagée comme la source de tout droit et de tout pouvoir; en d'autres termes, une masse d'individus ayant des droits égaux, en dehors de toute hiérarchie naturelle ou sociale, et l'État leur imposant à tous sa volonté: telle est la théorie qu'ils s'efforçaient de mettre en pratique. Si, par une nécessité indispensable, ils consentaient à faire grâce à la famille, à cette association, la première et la plus naturelle de toutes, c'était à la condition d'affaiblir l'autorité du père en lui enlevant la liberté de disposer de ses biens et en traitant ses enfants comme la propriété de l'État. Et quant à l'Église,

cette société du droit divin positif, vous savez ce qu'elle était devenue par la constitution civile du clergé, une annexe pure et simple de l'État. Bref, parmi les erreurs des théoriciens de la Révolution, il n'en est peut-être pas de plus caractéristique que celle méconnaissance complète, poussée jusqu'à l'aveuglement, du principe de l'association.

Pour m'en tenir au régime du travail, on sait quelles furent les conséquences d'une erreur qu'on pourrait appeler à la fois grandiose et puérile. Vous les avez fait ressortir tant de fois dans vos réunions, qu'il est devenu superflu d'y insister. Oubliant que le principe de la liberté du travail, appliqué d'une façon absolue, sans le complément et le correctif de l'association, ne saurait avoir d'autre résultat que de mettre les pauvres et les faibles à la discrétion des riches et des forts, les économistes de 1794 avaient complètement manqué leur but. Tout entier à la joie d'avoir aboli le régime corporatif qui leur paraissait un obstacle à l'absolutisme de l'État, ils ne voyaient pas, ou ne voulaient pas voir que, sous une apparence de liberté, c'est l'isolement qu'on apportait à l'ouvrier, et avec l'isolement, la faiblesse. L'individu seul restait en face de lui-même, n'ayant plus aucune des ressources matérielles ou morales qu'il tirait auparavant d'un corps dont il était le membre. Dès lors, plus une ombre de hiérarchie; plus de paternité sociale; plus de charge d'âmes; plus de fraternité professionnelle; plus de règles communes; plus de solidarité d'intérêt, d'honneur, de réputation; plus de rapprochement entre les maîtres, les ouvriers et les apprentis; plus de garanties pour les faibles contre les forts; plus de protection des grands à l'égard des petits. Une concurrence effrénée, une lutte pour la vie où chacun, réduit à ses seules forces, cherche à l'emporter sur les autres, au risque d'amener leur ruine; une mêlée où l'on se coudoie, où l'on s'écrase, où l'on se foule aux pieds; c'est-à-dire, en résumé, l'oppression en haut, la servitude en bas, l'antagonisme partout et l'union nulle part: voilà, Messieurs, la situation que la Révo-

lution française était venue créer à la classe ouvrière. (Mouvement.)

Ah! je sais bien que, pour justifier, avec l'abolition du régime corporatif, la méconnaissance du principe d'association, on a recouru à un sophisme que nous avons entendu exposer brillamment à la Chambre: c'est le sophisme connu dans l'École sous le nom de *non causa pro causa*. Voyez, nous dit-on, quel progrès économique s'est accompli depuis la fin du siècle dernier! l'ouvrier est mieux vêtu, mieux nourri, mieux logé que par le passé; donc il a bénéficié de l'abolition du régime corporatif: pur sophisme, je le répète. Si les conditions économiques du temps actuel sont meilleures à certains égards que celles de l'âge précédent, cela est dû à des causes toutes différentes; cela est dû au progrès des sciences naturelles, aux inventions et aux découvertes de l'industrie, à l'application de la vapeur et de l'électricité aux diverses catégories du travail humain, à une plus grande facilité dans les moyens de communication, à la multiplication des relations commerciales, à l'amélioration des routes, à la création des chemins de fer, au mouvement général de l'art et de la pensée. Mais tout cela n'a rien de commun avec la destruction du régime corporatif, ni avec les doctrines de la Révolution française. Et la preuve c'est que dans les pays les plus réfractaires à ces doctrines, comme l'Angleterre par exemple, le progrès économique est à tout le moins aussi considérable que dans le nôtre. Par conséquent, une pareille déduction n'est pas légitime.

Aussi, Messieurs, je me hâte de le dire, à l'honneur de notre temps, la réaction contre les erreurs économiques de la fin du dix-huitième siècle n'a-t-elle cessé de se produire, trop lentement sans doute, mais avec un succès de plus en plus marqué. C'est qu'il n'est pas donné à l'homme d'aller contre la nature même des choses. L'isolement est si peu dans sa destinée providentielle, il est si conforme à son intérêt de s'unir à ses semblables pour atteindre plus sûrement une fin commune, que l'individualisme a dû être battu en brèche de divers côtés. Nous

pour toi un peu de bien-être dans le présent et un peu de sécurité dans l'avenir. Que deviendriez-vous, si tout à coup je venais à mourir; si, pour une cause ou pour une autre, il m'arrivait de perdre ma place?

En même temps, ma reconnaissance pour Maheurtier n'était plus aussi vive. Je commençais à m'avouer que je lui donnais en travail au moins l'équivalent de mes appointements, et qu'il tardait beaucoup à m'offrir l'augmentation promise... Mais probablement ces idées, encore vagues, se seraient bientôt assoupies dans une résignation maussade, si Léonce n'était venu les exaspérer en les envenimant.

Je ne m'aperçus pas tout d'abord du changement qui venait de s'opérer en moi. En sortant du Café Anglais, ce que j'éprouvais de plus distinct, au milieu d'une confusion d'idées et de sentiments, c'était une irritation croissante contre Léonce. J'étais furieux contre lui, et je m'en voulais à moi-même d'avoir subi, sans un mot de protestation, son ridicule et insolent persiflage.

— Mais c'est stupide et honteux! m'écriai-je. Belle théorie, vraiment! et neuve! Le plus vulgaire des coquins doit se la faire à lui-même. Des frelons, des parasites, on sait bien, parbleu qu'il y en a!... Les fainéants, les lâches, les voleurs et les assassins sont-ils donc autre chose? Eh bien, après? Est-ce une raison pour quitter mon métier

d'honnête homme?... Soyez des drôles, si vous voulez, peu m'importe!...

Je traversais en ce moment la rue de Rivoli; la roue d'une voiture me frôla la cuisse et me couvrit de boue.

— Oui, éclaboussez moi, continuai-je en mon- heures, quand je restais seul au bureau, et que, mes comptes terminés, je fermais mes tiroirs et cadenassais mes caisses, il me semblait voir la figure railleuse du vicomte; je l'entendais me crier d'une voix sèche et sarcastique: « C'est bien, mon ami; soit exact et vigilant; garde-toi des voleurs, conserve précieusement ces trésors dont d'autres jouiront et dont il ne sera pas distrait une obole à ton profit!... » Je sortais alors, les nerfs irrités, et en proie à une sourde colère.

Rien ne transpirait de ces agitations. Maheurtier était trop confiant, et trop occupé d'ailleurs, pour s'en douter le moins du monde. Il me continuait, comme par le passé, ses confidences. Elles ne m'intéressaient guère autrefois, elles m'exaspéraient maintenant; pourtant, je les écoutais avec un air de complaisance.

Il s'était sottement épris d'une Angéline Proutan, mauvaise actrice de second ordre, qu'il s'obstinait à considérer comme une grande artiste, qui le trompait (je l'ai su depuis) avec Léonce et probablement avec d'autres: il me fallait entendre parler des perfections de son idole, de leurs

breuilles où il avait tous les torts, de leurs recommandations dont elle avait tout le profit, et de la nécessité évidente d'offrir à ce pauvre aïeul un cachemire ou un collier de mille écus. Comme je devais, n'est-ce pas? sentir cette nécessité, moi, dont l'honnête femme avait à peine de quoi vivre, et s'abîmait les yeux et les doigts à gagner cent cinquante francs par an!

Du reste, d'augmenter mes appointements, il n'en était pas le moins du monde question: il avait bien le temps de songer à cela!

Tout, au surplus, semblait conjuré pour m'enfoncer davantage dans la triste voie où Léonce m'avait fait faire le premier pas. Quand le couloir qui communiquait avec le cabinet de Maheurtier était ouvert, je pouvais, en prêtant un peu l'oreille, entendre ce qui se disait dans cette dernière pièce. Que de secrets j'ai surpris ainsi, dans le commencement! De quels tripotages entre lui et le comte de la Roche-Houais je fus, sans qu'ils s'en doutassent, le confident!

C'était bien simple: Le comte avait, je suppose, appris une nouvelle qui devait faire, dans deux ou trois jours, baisser la rente. Il venait aussitôt le dire à Maheurtier, qui, un instant après, se faisait remettre par moi, sur récépissé, tout ce que j'avais en dépôt de rentes françaises dans ma caisse, vendait immédiatement en hausse, rachetait, quelques jours après, en baisse, et me resti-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER  
 Par Adolphe BELOT  
 Première Partie  
 LE CAISSIER

Un événement produisit sur mon esprit le plus grand effet. Elle me poussa sur la pente où je ne pouvais plus m'arrêter, à moins d'une énergie de volonté et d'efforts qu'il n'était guère possible de me donner. En effet, si ma probité n'était pas restée sourdement minée, Léonce l'aurait-il si facilement abattu, rien qu'en la soufflant de ses paroles et de ses sarcasmes! Non, sans doute; quand j'interroge mes souvenirs, je suis forcé de reconnaître qu'avant de rencontrer Léonce, je n'étais en moi des germes mauvais qui se développaient rapidement sous son influence.

— Mais comment les avais-je puisés? M'était-il venu tout à coup dans l'esprit de le supposer, une fois que j'en avais soif de luxe et de jouissance? Non, je n'étais tout simplement d'aucune convoitise personnelle; je ne souhaitais ardemment pour la mère et



avons donc vu se former successivement des sociétés de secours mutuels, des caisses de pension de retraite, des banques populaires, des associations coopératives, et même des syndicats professionnels forçant pour ainsi dire la tolérance des pouvoirs publics en attendant la sanction légale. Et enfin, nous avons eu la satisfaction de voir un Parlement, à coup sûr peu exempt d'idées révolutionnaires, obligé, sous la pression de l'opinion publique, d'abroger la loi du 27 juin 1791, et de rétablir le principe de l'association dans la loi du 21 mars 1884. (Applaudissements.)

Assurément cette loi, pourtant si contraire à l'une des erreurs fondamentales de la Révolution française, est loin de renfermer toute la solution de la question ouvrière : tant s'en faut. Elle peut même rester inutile ou devenir dangereuse, suivant qu'on ne s'en sert pas ou qu'on s'en sert mal. Mais, à mon sens, c'est un grand pas de fait vers le rétablissement du régime corporatif, tel que nous l'entendons, approprié aux conditions et aux besoins de l'industrie moderne, avec la liberté du travail, sans monopoles ni privilèges, ainsi que s'exprimait Pie IX dans son *motu proprio* du 14 mai 1852. Désormais il n'y a plus d'obstacle légal à l'association libre et volontaire entre patrons et ouvriers, à ces syndicats mixtes qui, au lieu de diviser le monde du travail en deux camps ennemis, relient ensemble ceux entre lesquels une même profession crée des intérêts communs, en leur faisant comprendre que le bien est dans l'union et la subordination, et non pas dans l'antagonisme et dans la révolte. Que si par suite de défiances mal justifiées, toutes les entraves sont loin d'avoir disparu; s'il ne nous est pas encore possible de rétablir dans son intégrité le patrimoine corporatif, avec toutes les institutions de secours et de prévoyance qui en sont le corollaire naturel, du moins l'élan est-il donné, et avec une force telle que les préjugés ne pourront plus l'arrêter....

## II

..... L'une des maximes les plus en vogue dans l'économie politique rationalistes, et celle de toutes peut-être qui a contribué davantage à matérialiser la notion du travail, c'est que le travail est une marchandise comme toutes les autres, soumise purement et simplement aux lois de l'offre et de la demande, à tel point que, le salaire convenu de part et d'autre une fois payé, la justice est satisfaite, et le patron qui emploie les ouvriers n'a plus à s'inquiéter de ce qu'ils deviennent, des conditions de leur existence, de leur vie morale et matérielle.

Or, c'est là une erreur fondamentale contre laquelle vous avez réagi dès l'origine de votre œuvre, avec autant de raison que de vigueur. Que le résultat, que le produit du travail soit une marchandise, personne ne le conteste : cela est même de toute évidence. Mais ce qui n'est pas une marchandise, au sens propre du mot, c'est le travail humain en lui-même, et moins encore le travailleur.... L'ouvrier est autre chose qu'un simple rouage de production dont on se bor-

nerait à calculer la force et la durée sans tenir compte de son caractère particulier; il est autre chose qu'une machine de la force d'un demi-cheval, peut-être plus, peut-être moins, machine que l'on se contenterait d'alimenter avec du pain et de la viande, au lieu de houille. C'est un être intelligent et moral que l'on emploie et envers lequel on se lie, non par un contrat de vente incompatible avec la dignité de la personne humaine, mais par un contrat de location impliquant l'usage tout en excluant l'abus. Cet auxiliaire que l'on utilise ainsi comme cause instrumentale du produit industriel a le droit d'être respecté dans toutes les conditions de sa nature spirituelle et corporelle. Par conséquent, ce serait manquer non seulement à la charité, mais encore à la justice, que de l'assujettir à un travail excédant la limite de ses forces; que d'entraver sa liberté religieuse, en l'obligeant à transgresser la loi divine du repos dominical; que d'introduire dans l'usine des conditions et des habitudes de travail qui seraient une cause de démoralisation pour la femme et d'affaiblissement pour l'enfant. C'est de justice qu'il s'agit à tous ces points de vue, et non pas simplement d'humanité et de charité, parce que l'ouvrier, tout en s'appliquant à une tâche matérielle, est un agent moral, et que c'est sa personnalité tout entière qu'il apporte dans un contrat où l'on ne peut pas faire abstraction de ses droits et de sa dignité d'homme sans tomber dans l'arbitraire et dans l'injustice.

Nous voilà bien loin de la théorie matérialiste du travail humain envisagé comme une simple marchandise : théorie contraire à toutes les notions d'une saine morale. Entre le patron et les ouvriers qu'il emploie, il y a autre chose qu'une simple question de salaire vidée suivant le prix convenu et sans que l'un s'inquiète davantage des autres, et réciproquement; il y a un lien moral résultant de leurs devoirs réciproques : devoir de l'ouvrier de favoriser, selon la mesure de son emploi, les intérêts de celui qui l'occupe; devoir du patron de procurer le bien-être matériel et moral de l'ouvrier. Lien de protection d'une part, de dépendance de l'autre : toutes choses qui rapprochent l'usine du type de la famille. Ah! sans doute, Messieurs, ce patronage en dehors duquel la question ouvrière n'est guère susceptible de solution, suppose plus ou moins la permanence des engagements réciproques du patron et de l'ouvrier, de manière à ce que les ouvriers et leurs enfants restent autant que possible attachés à la même maison.... Réorganiser l'atelier et l'usine sur le modèle de la famille, attribuer au patron des devoirs analogues à ceux du père, rétablir la hiérarchie sociale dans le monde du travail, et, comme condition nécessaire de cette réforme, rattacher les travailleurs de père en fils, au même centre ouvrier, pour créer des relations durables en place de ces familles nomades, qui vont d'un endroit à l'autre sans se fixer nulle part; tel est le plan que M. Le Play a développé dans ses écrits; et cette idée du patronage, dernier mot de son système, est également celle qui domine vos conceptions.

qu'après en avoir largement usé, et en échange d'une énorme dot. Comme je relevai ce propos! Quelle diatribe contre les mariages intéressés, contre ces *viveurs* incorrigibles qui osaient prétendre à l'amour d'une jeune fille simple et aimante!... Que résultait-il de tout cela? quelles dépravations! quels scandales!...

Je fis cette critique avec tant de feu, que ma femme, tout émue, me jeta les bras autour du cou, et m'embrassa.

(A suivre.)

### LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes  
PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Sommaire du n° 291 (24 octobre 1886). Donation de Mont-sous-Vaudrey à la France, par M. Grévy. Liberté, égalité, fraternité. Un procès qui sera fort amusant. Nos bons députés sont rentrés, voilà le bas-tringot qui va commencer. Une découverte scientifique. Le père Grévy. La dégringolade attendue. La rentrée des Chambres (poésie). Echo de chasse.

L'ALMANACH D'ARLEQUIN, pour 1887, vient de paraître. Nous engageons nos amis à répandre cette spirituelle et intéressante publication dont le succès augmente chaque année. 1 exemplaire 20 centimes et 25 centimes franco par la poste. 15 fr. le cent. — Adresser les demandes au Directeur de la *Lanterne d'Arlequin*, à Tours, rue Richelieu, 13.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, après les contradictions qu'a soulevées de toutes parts l'économie politique matérialiste, il ne peut plus être sérieusement question d'envisager le travail humain comme une simple marchandise, ni de réduire au paiement d'un salaire convenu d'avance toutes les relations qui doivent exister entre le patron et ses ouvriers. Ces tristes théories, nées au siècle dernier, ont fait leur temps; et lorsqu'on voit la charge d'âmes hautement revendiquée dans le monde du travail par des hommes qui tiennent la tête de l'industrie moderne; lorsqu'on voit la paternité sociale s'exercer non moins que la paternité domestique et s'affirmer par des œuvres et des institutions qui enveloppent la classe ouvrière comme d'un immense réseau de justice et de charité, il est permis de dire que nous rentrons à grand pas dans la voie de l'économie politique chrétienne, et que le principe du patronage renferme, à côté du principe d'association, un deuxième élément de solution pour la question ouvrière (Applaudissements.)

## III

Après avoir envisagé, au point de vue social, les limites de ce droit naturel que possède l'Etat, qui a pour mission spéciale la protection des petits et des faibles, Monseigneur dit, en terminant :

.... Aux chrétiens comme vous, de rétablir sur tous ces points la vraie notion des choses; de préparer la réforme dans les idées et dans les mœurs, pour la faire passer plus facilement dans les lois. Vous avez pour guides dans vos travaux, au-dessus d'une raison toujours faible et courte par quelque endroit, l'enseignement et la tradition des siècles chrétiens.

Voilà pourquoi j'applaudis de toutes mes forces à des réunions comme la vôtre : réunions qui ont pour but l'amélioration du sort des travailleurs. Je ne sais ce que pensent de vos efforts ces masses au milieu desquelles on a réussi à semer tant de préventions. Mais si elles voulaient comparer aux réunions où l'on fomentait l'antagonisme entre le capital et le travail, ces assemblées de chrétiens où l'on ne parle que de rapprochement et d'union entre les patrons et les ouvriers par la justice et par le dévouement réciproque, elles ne manqueraient pas de voir de quel côté se trouve la vraie intelligence de leurs besoins et de leurs intérêts. Toujours est-il, Messieurs, que vous vous livrez à une tâche, la plus utile et la plus importante de toutes, car il ne faut se faire aucune illusion à cet égard, si nous ne parvenons pas à résoudre la question ouvrière dans ce dernier quart du dix-neuvième siècle, à ramener la paix avec les idées saines dans le monde du travail, le vingtième siècle sera le siècle des luttes, pour ne pas dire des guerres sociales : pour ma part, je n'en ai jamais douté. Nous aurons légué à nos arrière-neveux un formidable héritage. Si, au contraire, tout en respectant la liberté du travail, sans songer à faire revivre ni monopoles ni privilèges, nous réussissons à faire triompher, dans leurs applications légitimes et fécondes, les trois principes de l'association, du patronage et de la protection sociale, nous pourrons conjurer, avec l'aide de Dieu, les menaces de l'avenir; et dans cette reconstitution de l'ordre économique et social sur ses véritables bases, il ne sera que juste d'attribuer une grande part d'initiative et de travail à l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. (Salves d'applaudissements. — Profonde sensation.)

### REVUE FINANCIÈRE.

Paris, le 23 octobre 1886.

Cette semaine, les affaires ont été des plus limitées sur nos rentes; toutefois les cours se sont maintenus très fermes : 3 0/0 à 82.47; 4 1/2 0/0 à 110.40.

L'action du Crédit Foncier a eu un mouvement d'affaires très régulier de 1,410 à 1,415.

On dément de source autorisée les bruits d'augmentation de capital et d'émission nouvelle d'obligations à lots. Les versements à venir sur les obligations non encore libérées sont suffisants pour faire face aux opérations sociales. Les obligations Foncières et Communales ont toujours un courant très actif de demandes.

La Société Générale, que les moins bonnes dispositions du marché avaient ramenée à 468, a repris vigoureusement son mouvement de hausse et s'est établie à 475. On connaît notre opinion sur cet excellent titre qui a été trop longtemps négligé. Cette rectification de la cote n'est encore qu'à ses débuts et nous ne pensons pas qu'on puisse songer à discuter les cours de cette valeur, tant qu'elle n'aura pas atteint le pair.

La Banque d'Escompte à 527.50 montre d'excellentes tendances, mais elle est encore loin d'avoir atteint les cours auxquels elle a droit en raison de sa situation exceptionnellement favorable et de

l'amélioration croissante des valeurs qui composent son portefeuille.

L'action de la société des Dépôts et Comptes courants montre toujours beaucoup de fermeté et vient sur le marché. On sait qu'un coupon de 7.50 par conséquent à 227.50 en tenant compte de la valeur de ce coupon.

Certains organes de la presse politique et financière continuent à recommander les actions des chemins Andalous, du Pavage en bois et les obligations des Tramways généraux. Le mot d'ordre par lequel divers syndicats qui ont pris un paquet plus ou moins considérable de ces titres et cherchent à les écouler au public dans les hauts cours.

Le Bon privilégié de l'Assurance Financière s'inscrit à 186, cours nominal. La vente est qu'il n'y a plus de marché sur ce titre et qu'il devient de plus en plus difficile de réaliser.

L'action de Panama a donné lieu à des échanges très suivis de 415 à 420. Depuis la libération intégrale du titre, beaucoup de vendeurs se rachètent, mais cependant le découvert est encore nombreux, puisqu'à chaque liquidation on cote un nombre moyen de 1 franc. Les obligations 6 0/0 de la compagnie sont particulièrement avantageuses pour les capitaux de placement.

Les actions de nos chemins de fer ont encore fait de nouveaux progrès. Les obligations se traitent de 388 à 398 selon les réseaux.

### Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre, consulté par son collègue de la marine, a fait connaître que le droit de concourir pour les places gratuites ou de pensionnaires du Prytanée militaire s'étendait à tous les fils d'officiers servant ou ayant servi dans l'armée de terre ou de mer sans exception.

En conséquence, les fils d'officiers en activité ou en retraite aux colonies pourront former des demandes à cet effet, et les adresser au ministre de la marine de façon à ce qu'elles parviennent au ministère de la guerre avant le 4<sup>e</sup> août de chaque année.

### L'ÉQUITATION A L'ÉCOLE DE GUERRE

Dès son entrée à l'École, chacun des officiers sera l'objet d'un examen qui sera passé par l'écoyer chef, au manège, puis à l'extérieur. D'après les résultats de cet examen, les officiers élèves seront classés, par arme, en deux catégories : 1<sup>o</sup> Ceux qui possèdent l'instruction équestre suffisante pour le service d'état-major; 2<sup>o</sup> ceux qui ne la possèdent pas.

L'instruction d'équitation continuera d'être obligatoire pour les officiers de la 2<sup>e</sup> catégorie, elle ne le sera plus pour ceux de la 1<sup>re</sup> catégorie à la disposition desquels un cheval d'armes sera mis, chaque jour, s'ils ne sont pas montés.

Il est question dans le monde militaire d'élever une statue à Lasalle, l'un des plus brillants généraux de cavalerie de la Révolution et de l'Empire. On l'édifierait à Lunéville. Lasalle est né à Metz.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Hier, dans l'après-midi, un orage assez violent a éclaté sur Saumur et les environs. Vers une heure, le tonnerre commença à gronder, et, quelques instants après, de vifs éclairs et de violents coups de tonnerre, accompagnés d'une pluie torrennelle, faisaient rentrer vivement les nombreux promeneurs.

La nuée venait du sud-est. Vers quatre heures, la pluie a cessé et le temps s'est un peu éclairci.

Le soir, à la nuit, de nouveaux éclairs ont sillonné le ciel, mais il ne nous est survenu aucun orage.

La campagne a désormais assez d'eau et n'aurait besoin de temps sec pour les semailles.

Nous parlerons demain du concert donné hier au Théâtre par la fanfare municipale de Langeais et la musique municipale de Saumur.

Une quête au profit des pauvres, faite entre la première et la deuxième partie, et dont le public n'avait point été prévenu avant le concert, a produit la somme de 74 francs.

CREATION D'UN BUREAU TELEGRAPHIQUE  
Par décision du ministre des postes en date du 22 octobre 1886, la création d'un



Service télégraphique a été autorisée à Al-

SIGNALEMENT DE TROIS ASSASSINS

Nous prie de publier les signalements suivants : Amella Sébastian, fils, âgé de 31 ans, espagnol, terrassier, paraissant avoir en dernier lieu dans les cantons de Duras (Lot-et-Garonne). Signalement : taille 1m 67 environ ; forte moustache brune tirant sur le noir, yeux noirs, nez moyen, bouche menton rond, visage ovale, un mince de corps ; porte seule- ment le moustache ; coiffé d'un baret ; vêtu d'une blouse bleue, d'un pantalon en velours marron à côtes, chaussé de sandales ; porte ordinairement des chaussettes et a son pantalon un caleçon en molleton.

Deux autres Espagnols dont les noms sont inconnus, terrassiers également, circulant avec Amella, paraissant plus forts que lui, mais l'un un peu plus grand que l'autre ; l'un de 25 à 35 ans environ, l'un plus âgé que l'autre.

L'un est brun et a une moustache naissante ; l'autre, blond, porte la moustache ; l'un est coiffé d'une casquette bourrue, l'autre d'un baret marron ou bleu ; l'un est vêtu d'un pantalon en velours bronze à côtes, d'une blouse bleue, et a aux pieds des sandales blanches ouvertes, tenues par un cordon rouge ; l'autre est chaussé de sandales de souliers ; l'un porte un tricot de laine ; l'autre un gilet de coton.

Ces trois individus sont inculpés d'avoir commis un assassinat sur la personne des frères Rey, aux Gaffards, commune de Cognac, dans la nuit du 4 au 5 octobre 1886, et d'avoir soustrait une somme de 700 francs et deux porte-monnaies, l'un d'argent et l'autre en cuir de Russie à fermeture en cuivre et à quatre compartiments en bois.

L'un de ces trois individus serait marqué à la petite vérole.

SERVICE DES REMONTES

M. Beauchot, capitaine au 5<sup>e</sup> chasseurs, officier comptable au dépôt de remonte de Metz, est nommé officier acheteur à titre temporaire au même établissement, en remplacement de M. Le Gal La Salle, capitaine au 4<sup>e</sup> cuirassiers, qui rentre à son corps. M. Fauque, capitaine au 4<sup>e</sup> chasseurs, est nommé officier comptable au dépôt de remonte d'Angers, en remplacement de M. Beauchot.

1,000 KILOMÈTRES EN 6 JOURS

M. L. T., membre du Véloce-Club de Metz, qui avait manifesté l'intention de faire un voyage de 1,000 kilomètres en six jours, vient de mettre son projet à exécution.

Il est tracé un parcours qu'il espère accomplir fidèlement, à moins que des circonstances indépendantes de sa volonté ne viennent apporter des modifications. Il a dû partir hier dimanche du Véloce-Club, 6, boulevard Béranger, à 6 heures du matin. Un nombreux peloton de vélocistes étaient disposés à l'accompagner pendant toute la journée.

Voici la nomenclature des localités qui ont été visitées par ce hardi tricycliste, et l'inclémence du temps et l'état des routes n'ont pas fait reculer.

- Couray — Amboise — Blois — Saint-Laurent — Notre-Dame de Orléans — Cheville-Artenay — Chartres — Bonneval — Châteauneuf — Cloyes — Fréteval — Vendôme — Epuisay — Saint-Calais — Bouloire — Mans — Coulans-Saugé — Laval — La Mayenne — Vitré — La Guerche — Châteauneuf — La Mellaie — Joué — Nort — Laigneville — Nantes — Saint-Colombier — La Roche — Aizenay — La Roche-Beaucourt — Luçon — Fontenay-lez-Liège — Oulme — Niort — Celles — Lusignan — Poitiers — Neuville — Loudun — Fontevault — Fontainebleau — Saumur — La Croix-Verte — Angers — Bourgueil — Restigné — Saumur — Patrice — Langeais — Cinq-Mars et

M. L. T. espérait coucher hier soir à Chartres et se reposer de cette première étape de 100 kilomètres.

LE DOCTEUR CRISPIN A ANGERS

Nous lisons dans le Patriote :

« On peut médire tant qu'on voudra des grandes machines bouffes où le fantastique, traversant le réel, fait passer le spectateur du ciel sur la terre, de la terre aux enfers. Il n'en est pas moins vrai que ces combinaisons bizarres exercent une attraction violente sur le public, alors qu'elles sont présentées avec beaucoup d'esprit et qu'elles sont accompagnées d'une musique tout à fait scénique, toujours vive et séillante. »

« C'est pour vous dire que le Docteur Crispin, joué pour la première fois à Naples en 1836, donné à Paris le 4 avril 1865, a été repris à Angers avec un brillant succès jeudi soir, et que les spectateurs nombreux qui remplissaient la salle ont suivi jusqu'au bout, avec un intérêt croissant, les aventures de ce pauvre diable de savetier vénitien qui, pour échapper à la misère et sur les conseils de la Comare, c'est-à-dire de la mort en personne, se fait passer pour médecin, et devient ainsi aussi riche que vicieux. »

« C'est un conte allégorique, mais il renferme des pages comiques et des scènes saisissantes. Le meilleur morceau de l'ouvrage paraît être le trio entre Crispin, le docteur Fabrice et le pharmacien Mirobolan. Ces trois figures sont vraiment prises sur le vif ; leur laideur tourne à l'hilarité, se détaille avec finesse, et l'on rit sans se fâcher, ce qui est la condition essentielle de la bonne comédie. »

« Il ne s'est trouvé assurément personne dans la salle de théâtre pour ne pas goûter sans arrière-pensée l'aventure de Crispin et la musique d'une inspiration si abondante des frères Ricci. La partition renferme des motifs agréables en trop grand nombre pour qu'il soit possible de les citer tous. Qu'il nous suffise de rappeler : au premier acte, l'air de la Femme de Crispin, marchande de chansons, et le duo entre le Savetier et Annette ; au second acte, indépendamment du trio déjà cité, un brindisi d'une mélodie claire et facile et le rondo final chanté par dona Crispina. »

« Le rôle de Crispin a été tenu par M. Neveu en personne, qui a voulu lui-même conduire sa troupe à la bataille et dont nous n'avons plus à louer la belle voix de basse, si ferme, si sonore. M. Neveu n'est pas seulement un chanteur de talent ; il est, en outre, un consciencieux, sinon un parfait comédien. Il ne se contente pas de chanter, il joue. Toute son âme d'artiste, toute son énergie de chanteur, il les met au service du docteur Crispin, dont il détaille tout le rôle avec un sentiment et un art exquis. »

« M<sup>me</sup> Lebec-Espigat est une ravissante Annette, et dans cette épithète galante nous ne voulons pas seulement comprendre la femme qui donne une physionomie si appropriée à la compagnie de Crispin, mais aussi la cantatrice qui prête le secours de sa belle voix de soprano aux délicieuses mélodies des compositeurs italiens. Jeudi, cette voix, un peu fatiguée, n'a pas donné dans les vocalises tout ce dont elle est capable ; mais elle prendra sa revanche à la seconde représentation. »

« M. Norval a été excellent dans le personnage de l'apothicaire Mirobolan, et M. Nury très convenable dans le rôle de Fabrice, le médecin. M. Piquet, enfin, est un comte Delfior très présentable. »

Le crime du Pellouailles

AVEUX DE L'ACCUSÉ

Nous venons d'apprendre une importante nouvelle, dit le Patriote.

Le père Liger, le principal accusé dans l'affaire de Pellouailles, a fini par entrer dans la voie des aveux.

On se souvient que dès le premier moment il avait commencé par nier énergiquement.

Son fils, arrêté quelques jours plus tard, avoua le crime et raconta les épouvantables détails, que nous fîmes les premiers à communiquer au public.

En apprenant les aveux de son fils, Liger entra dans une violente colère, et, même en présence du jeune homme, persista à nier.

Il y a deux ou trois jours, pressé de questions, il a reconnu sa culpabilité.

Il dit avoir tué Lecomte et Marie Lecomte pour les voler.

Toutefois, il prétend n'avoir rien trouvé chez les victimes.

Cette affirmation paraît absolument contredite, si nous nous en rapportons aux bruits que nous avons pu recueillir.

Dans tous les cas, l'affaire se présentera

devant les assises dégagée de toute obscurité.

Elle n'en sera pas moins intéressante, d'ailleurs, et nos lecteurs en trouveront ici un compte-rendu des plus complets.

Publications de mariage.

Anatole Lamoureux, menuisier, et Mélanie Duval, couturière, tous deux de Saumur.

Maurice-Auguste Bertrand, cavalier de manège, et Marie Chirol, domestique, tous deux de Saumur.

François-Louis Cadoux, forgeron, et Marie-Émilie Brard, couturière, tous deux de Saumur.

Jean-René Cesbron, jardinier, et Louise-Joséphine Charruau, cuisinière, tous deux de Saumur.

Avis à nos lecteurs. — A L'ÉPICERIE CENTRALE on vend le Sucre raffiné en pain ou cassé, 1<sup>er</sup> choix, 0 fr. 95 c. le kilo ; — le sucre cristallisé de canne pour le vinage des vins, 0 fr. 90 c. le kilo ; — le sucre cassé régulier, 1 fr. 05 c. le kilo ; — le Café Zanzibar en grain ou en poudre, 2 fr. le 1/2 kilo.

Faits divers.

M. Cuvelier, un des doyens des médecins de France, vient de s'éteindre à Saint-Omer, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans.

LE DOYEN DES PHARMACIENS

On lit dans le Gaulois : « Le doyen des pharmaciens de France vient de mourir à un âge très avancé. »

« On s'apprêtait déjà à célébrer son centenaire. »

« Une particularité expliquait, selon lui, le phénomène de sa longévité : ne s'étant jamais soigné lorsqu'il était malade, il n'avait jamais pris de ses propres potions. »

MORTE LE JOUR DE SON MARIAGE

La semaine dernière, M<sup>lle</sup> X..., habitant Chantilly, se mariait.

Après le repas du soir, qui avait été très gai, tous les invités dansaient.

Le bal était des plus animés quand, soudain, au cours d'une danse, la mariée se sentit indisposée. Elle sortit pour prendre l'air, s'affaissa et perdit connaissance.

Quelques secondes après, elle était morte : la jeune mariée venait de succomber aux suites d'une congestion.

La malheureuse a été mise en bière revêtue de ses vêtements de mariée ; son enterrement a eu lieu au milieu d'une affluence considérable, vivement affectée par cette mort aussi triste qu'imprévue.

LIVERANI

Arrive de Paris avec un grand choix de CHAPELLERIE pour Hommes, pour Dames, Fillettes et Enfants, des formes de la plus haute nouveauté.

On dira pourquoi la plus grande concurrence du jour est le chapeau Liverani.

COMMUNICATION

Les Magasins de la Glaneuse ont l'honneur de prévenir les Dames qu'ils ont reçu toutes leurs Nouveautés pour la Saison d'hiver, et que, à tous les Comptoirs, il y aura des occasions véritablement extraordinaires ;

Que les modèles de Chapeaux créés par les Maisons de Paris les plus en vogue, sont dès maintenant exposés dans leurs Salons de Modes ;

Les Modèles Riches n'étant jamais exposés dans les étalages, les Magasins de la Glaneuse ne sauraient trop insister auprès de toutes les Dames pour les engager à venir visiter leur Comptoir de Chapeaux garnis ; elles reconnaîtront que leurs modèles exclusifs, tout en étant de bon goût et possédant le fini et le véritable cachet Parisien, sont néanmoins vendus très bon marché.

Magasins de la Glaneuse.

SALONS DE MODES

20, Rue Saint-Jean, au 1<sup>er</sup>, Saumur.

M<sup>me</sup> Richard a l'honneur de prévenir les Dames qui n'auraient pas reçu de circulaire, qu'elle arrive de Paris avec toutes les Nouveautés de la Saison, et les invite à venir visiter ses modèles.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 26 octobre,

1<sup>re</sup> Représentation populaire. — Moitié prix à toutes les places.

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 25 octobre 1886,

Pour la rentrée de M. NEVEU

Une représentation de

LE

DOCTEUR CRISPIN

Opéra-bouffe en 3 actes et 8 tableaux, paroles de MM. Ch. Nuitter et A. Beaumont, musique des frères F. et L. RICCI.

Distribution :

- Crispin, savetier ..... MM. NEVEU.
Fabrizio, médecin ..... Nury.
Mirobolan, médecin et apothicaire ..... Norval.
Don Astrubal de Caparotta... Duchâteau.
Le comte del Fiore ..... Piquet.
Barlolo, maçon ..... Tabraise.
Annette, femme de Crispin... M<sup>me</sup> Lebec-Espigat.
La commère..... Cornier.
Lisette, nièce d'Astrubal.... B. Mallet.
Garçons apothicaires, médecins, valets, étudiants et promeneurs.

On commencera par :

MON ISMÉNIE

Vaudeville en 1 acte, par MM. Marc Michel et Labiche.

DISTRIBUTION :

- De Vaucouvert ..... MM. Duchâteau.
Dardenbœuf..... Leprin.
Galathée..... M<sup>me</sup> Schils.
Isménie..... Prioleau.
Chiquette ..... Valérie.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 24 octobre 1886.

Versements de 70 déposants (9 nouveaux), 18,953 fr. Remboursements, 32,573 fr. 64.

Librairie ABEL PILON, rue de Flaurus, 33, PARIS

A. LE VASSEUR & C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE de tous les Ouvrages de la Librairie française ; de toutes les Partitions et Publications musicales ; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES Gravures, Baux-Étoiles, Gravures en Couleurs, etc. AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR PAR CHEQUES CERTAINS DE FRANCS D'ACQUISITION. ESCOMPTÉ au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

INJECTION BROU

ZINCO SATURETTE 40 ANS DE SUCCÈS La seule guérissant, sans lui rien ajouter, les écoulements anciens ou récents. Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le Flacon. J. FERRÉ, Ph<sup>o</sup>, 102, rue Richelieu, PARIS

Marché de Saumur du 23 octobre

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Blé semence, Blé nouveau, Froment, Halle moyenne, Seigle, Orge, Avoine, Fèves, Pois blancs, Colza, Chenevis, Farine, Huile de noix, Graine de trèfle, luzerne, de lin, Foin, Luzerne, Paille, Amandes, cassées, Cire jaune, Chanvres, Farine, culas.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.



Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
**UNE MAISON**

Sise rue du Temple, n° 17,  
Composée : au rez-de-chaussée, d'une salle à manger, cuisine, grand bûcher; au premier étage, d'un salon, 2 chambres à coucher à feu, grands cabinets de toilette; au second étage, de chambre à coucher à feu; mansardes de domestiques, greniers.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire, ou à M<sup>me</sup> GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nautilly. (437)

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,  
I  
UNE MAISON, située à Saumur, rue de Nautilly, n° 29.

II  
DEUX MAISONS se tenant, situées à Saumur, à l'entrée de la rue de Fenet, n° 102 et 104.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

**A VENDRE**

Au Comptant  
Fûts vides à retourner  
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :  
Vins blancs des Côteaux 70, 80 et 100 francs la barrique;  
Vin rouge nouveau à 70 francs;  
Vin rouge supérieur à 100 francs;  
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.  
Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.  
Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

**A VENDRE**

Six Chiens courants  
Tous bien dressés.  
S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

**PONEYS A VENDRE**

Rue d'Orléans, 69.

Draperie, Rouennerie & Blanc.  
TRÈS BEAU MAGASIN  
Situé à Angers, sur une place,  
A CÉDER IMMÉDIATEMENT  
Avec droit au bail,  
On peut céder séparément les marchandises et le droit au bail.  
S'adresser à M. GUIHAL, 26, rue du Cornet, à Angers. (721)

**A CÉDER**  
**PÂTISSERIE**

Petite ville en Maine-et-Loire.  
S'adresser au bureau du journal.

**Offres et Demandes**

M. G. BESSON, ex-économe du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

La MAISON MEXME frères, demande de bonnes ouvrières en confections pour dames.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.  
S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

M. HURTAULT a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires de voitures et carrossiers qu'il vient de prendre la suite d'affaires de M. CHEVREY, peintre en voitures, rue de Bordeaux. (666)

**AVIS**

Les bureaux de La Nationale, compagnie d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie, sont transférés rue du Temple, n° 21. (690)

**CIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie  
M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.  
Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

**FABRIQUE D'AGRAFES**  
A ressort à double mentonnet  
POUR  
COUVERTURES EN ARDOISES  
Nouveau système perfectionné  
Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges,  
Breveté s. g. d. g.  
**LEMAIRE-BERSOULLÉ**  
M<sup>d</sup> de bois du Nord et du Pays  
Inventeur et seul Fabricant  
Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

**MAISON DE CONFIANCE**  
Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée.

Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.  
Importation directe des pays du production des bois du Nord et du Canada. (904)

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Et d'Agriculture progressive réunis  
29<sup>e</sup> ANNÉE  
Paraissant tous les samedis  
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES  
6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.  
Administration : 6, rue Cardinale, et 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.

**ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈBRES**  
**RUÈCHE**  
SCULPTEUR  
SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille  
Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.  
M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.  
Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.  
Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

**Pharmacie A. CLOSIER**

20, rue du Marché-Noir, 20,

**SAUMUR**

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères  
— Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

**SANS PALAIS** **DENTS** **NI CROCHETS**  
**Léon A. Fresco**  
Chirurgien-Dentiste  
68, QUAI DE LIMOGES  
SAUMUR  
Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

PARIS  
Pour l'année. 10 fr. » c.  
Chaque numéro. » 50 c.

**MAGASIN PITTORESQUE**

DÉPARTEMENTS  
Pour l'année. 12 fr. » c.  
Chaque numéro. » 60 c.

Paraissant le 15 et le 30 de chaque mois

Rédacteur en chef: M. ÉDOUARD CHARTON

A la même Librairie: 29, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29, PARIS

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE, contenant cent belles gravures choisies dans la collection. — 1 vol. grand in-4, cartonné avec luxe, doré sur tranche.  
Prix..... 15 fr.

VOYAGEURS ANCIENS.  
Prix du volume broché..... 10 fr.  
Prix du volume cartonné.... 12 fr.

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures. — Prix de chaque volume broché..... 7 fr. 50  
L'ouvrage complet..... 15 fr. »

LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan' Dargent; 1 vol. grand in-8.  
Prix, pour Paris, broché..... 15 fr.  
— cartonné, doré sur tranche. 18 fr.

LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du Magasin pittoresque; 1 volume in-4. 2<sup>e</sup> édition.  
Prix, broché..... 5 fr.

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

| LIGNE DE L'ÉTAT                     |             |            |             |            |            |                    |            |             |             |            |           |
|-------------------------------------|-------------|------------|-------------|------------|------------|--------------------|------------|-------------|-------------|------------|-----------|
| SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS |             |            |             |            |            | SAUMUR — BOURGUEIL |            |             |             |            |           |
| STATIONS                            | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Mixte soir | Expr. soir | STATIONS           | Omn. matin | Expr. matin | Mixte matin | Mixte soir | Omn. soir |
| Saumur(ori.)                        | 2 12        | 6 54       | »           | 10 32      | 1 56       | Loudun...          | »          | 8 42        | »           | 1 53       | 9 11      |
| Saumur(état)                        | 2 68        | 6 50       | 8 28        | 10 30      | 1 53       | Thouars...         | 6 15       | 12 40       | 1 30        | 4 24       | 9 12      |
| Nautillyhalte                       | 2 19        | 7 04       | 8 37        | 10 45      | 2 03       | Montreuil(a)       | 6 48       | 12 59       | 2 03        | 4 53       | 9 45      |
| Varr.-Chacé.                        | »           | 7 10       | 8 48        | 10 52      | »          | — (dép.)           | 6 58       | 1           | »           | 2 23       | 5 03      |
| Brézé s.-Cyr.                       | »           | 7 18       | 9 02        | 11         | »          | Brézé s.-Cyr.      | 7 19       | »           | 2 38        | 5 17       | 10 09     |
| Montreuil(a)                        | 2 37        | 7 31       | 9 19        | 11 15      | 2 21       | Varr.-Chacé.       | 7 28       | »           | 2 46        | 5 24       | 10 17     |
| — (dép.)                            | 2 38        | 7 38       | »           | 11 24      | 2 22       | Nautillyhalte      | 7 35       | 1 17        | 2 51        | 5 29       | 10 22     |
| Thouars...                          | 2 57        | 8 06       | »           | 11 57      | 2 41       | Saumur(état)       | 7 49       | 1 27        | 3 02        | 5 40       | 10 30     |
| Loudun...                           | »           | 8 09       | »           | 3 16       | »          | Saumur(ori.)       | 7 48       | 1 25        | 3 01        | 5 38       | 10 55     |

  

| LIGNE D'ORLÉANS           |             |            |            |           |            |                          |            |            |             |           |            |
|---------------------------|-------------|------------|------------|-----------|------------|--------------------------|------------|------------|-------------|-----------|------------|
| SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS |             |            |            |           |            | SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS |            |            |             |           |            |
| STATIONS                  | Expr. matin | Omn. matin | Omn. matin | Omn. soir | Expr. soir | STATIONS                 | Omn. matin | Omn. matin | Expr. matin | Omn. soir | Expr. soir |
| Saumur...                 | 3 08        | 6 55       | 9 13       | 1 21      | 3 28       | Saumur...                | 3 26       | 8 21       | 9 26        | 12 46     | 4 34       |
| St-Martin...              | »           | 7 08       | 9 26       | 1 33      | »          | Varennes...              | »          | 8 34       | 9 37        | 1 01      | 4 48       |
| St-Clément...             | »           | 7 15       | 9 33       | 1 40      | »          | Port-Boulet...           | 3 49       | 8 45       | 9 45        | 1 13      | 4 59       |
| Les Rosiers...            | »           | 7 23       | 9 41       | 1 47      | 3 43       | La Chapelle...           | »          | 9          | »           | 1 21      | 5 17       |
| La Ménitrie...            | 3 31        | 7 35       | 9 53       | 2 01      | 3 52       | Langeais...              | 4 26       | 9 29       | 10 09       | 1 52      | 5 50       |
| Angers...                 | 3 58        | 8 23       | 10 41      | 2 40      | 4 20       | Tours...                 | 5 05       | 10 12      | 10 40       | 2 35      | 6 40       |

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet  
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.